

BARREAU DE TOULOUSE

ELOGE
DU
Bâtonnier Charles ARNAL

prononcé le 3 Décembre 1950

A LA RENTRÉE SOLENNELLE
DE LA
CONFÉRENCE DES AVOCATS STAGIAIRES

PAR

M^e Marc BARTHET

Avocat à la Cour
Lauréat de la Conférence
Prix Henri Ebelot - Médaille de Vermeil
Prix Hubert

Imprimerie spéciale de la *Gazette des Tribunaux du Midi*
28, rue de la Pomme, 28
TOULOUSE

Monsieur le Premier Président,
Monsieur le Procureur Général,
Monsieur le Bâtonnier,
Mes chers Confrères,
Mesdames, Messieurs,

Tous les jours à la même heure le Bâtonnier Arnal quittait son appartement de la rue Romiguières pour se rendre au Palais.

Ce trajet, accompli d'un pas saccadé, s'agrémentait de nombreux saluts et de quelques conversations échangées avec l'une de ses nombreuses connaissances. On se retournait sur son passage, ceux qui le reconnaissaient disaient avec une pointe d'admiration : « Voici Maître Arnal ».

Il est vrai qu'on l'apercevait de loin, de très loin même, tout en lui respirant le particulier et l'original.

Son corps, d'une rondeur déconcertante, portait un visage non moins opulent d'où se dégageait la flamme d'un regard baignant dans un perpétuel sourire.

Quelques cheveux ceinturaient encore un front très dégarni d'où s'échappait une touffe à la Louis-Philippe.

De sa physionomie aux contours alourdis, se dégageait quelque chose de léger, qui rejoignait l'ironie et la bonté. Parfois, cet ensemble se dissimulait sous un chapeau gondolé, gris à l'origine, mais qui très vite avait oublié sa couleur primitive.

Un col cassé blanc haut et rigide, jetait une lueur sur son costume noir qui semblait attirer la poussière, tandis que ses souliers usés dans les couloirs du Parquet, ou au cours de promenades fertiles en réflexions, avaient perdu jusqu'au souvenir de l'encaustique.

Dès son arrivée au Palais, il se rendait au vestiaire, d'où il ressortait vêtu d'une robe dont l'aspect reflétait une longue fréquentation des audiences. Elle était vénérable, ayant connu de nombreux procès et maintes générations d'avocats.

Le Bâtonnier Arnal se dirigeait ensuite vers la Chambre Correctionnelle et s'installait à la barre. Le Tribunal satisfait, mais inquiet, attendait sa plaidoirie. Tout le monde accourait pour écouter l'extraordinaire virtuosité de sa verve, l'insolence de sa réplique, l'esprit qui le rendait inimitable.

Mais le 15 décembre 1944 on apprit avec une infinie tristesse que cette voix ne résonnerait plus dans ces salles du Palais où tous les bruits de la vie entrent et s'évanouissent.

La douloureuse maladie qui depuis longtemps ruinait son corps l'avait emporté. Un grand avocat disparaissait, laissant autour de lui

d'unanimes regrets. Et ceux qui l'accompagnaient à sa dernière demeure, mesuraient l'étendue de cette perte tout en gardant le souvenir d'un être exceptionnel et d'une vie qui ne fût point vulgaire.

Privilège rare, il partait sans ennemis.

On pût dire au nom de l'Ordre tout entier (1) « Nous ne le verrons plus s'avancer vers nous de son pas qui traîne un peu, la main tendue et le regard si clair. Nous n'entendrons plus les éclats de sa gaieté, ses mots étincelants et son rire vengeur qui fusait au spectacle de la sottise, de l'enflure, de la méchanceté, de tout ce qui est moralement laid et bas.

Eteintes à jamais, cette flamme, cette voix.

Tirés et clos les rideaux de ce cabinet qui fut bruissant de musique et si souvent résonna de discussions passionnées.

Quelle mélancolie ! »

Mais comment aujourd'hui, ne serait-ce que pour quelques instants, retrouver une voix qui s'est tue ?

La flamme éteinte laisse parfois le souvenir d'une clarté éblouissante mais qu'on ne peut ranimer.

A cette difficulté s'ajoute le redoutable danger de votre jugement sur un sujet dont les accents chantent encore dans vos mémoires.

Si le verdict doit être impitoyable, ne nous refusez pas le bénéfice des circonstances atténuantes.

*
**

Le 14 juillet 1882, voyait la famille de M^e Arnal, avoué à la Cour de Montpellier, s'enrichir d'un nouveau membre, que l'on prénomma Charles. C'est au milieu des réjouissances commémorant la prise de la Bastille que naquit celui qui, sa vie durant, fût un monarchiste convaincu.

Le poids du nouveau venu n'inspirait aucune inquiétude et permettait même d'envisager l'avenir avec une certaine confiance.

Ses jeunes années coulèrent paisibles à Montpellier et à Saint-Jean de Védas où la famille possédait une propriété.

Peut-être Charles aurait-il suivi la carrière de son père si ce dernier n'était décédé prématurément. M^{me} Arnal vint alors se fixer à Toulouse où des attaches familiales l'attiraient, le grand-père maternel du jeune Charles étant Doyen de la Faculté de Droit.

Elle s'installa 1, rue Romiguières, dans l'appartement du deuxième étage, que son fils ne devait jamais plus quitter.

On inscrivit ce dernier au collège du Caousou où il fit toutes ses études secondaires. Les promesses qu'inspirait sa corpulence s'épanouissaient et remplissaient parfaitement son costume d'uniforme pourtant taillé avec ampleur.

Au milieu de ses camarades il se singularisait en étant externe libre, sortant à quatre heures de l'après-midi sans subir les trois heures d'étude que les autres élèves supportaient, car ces travaux exerçaient sur lui une impression désagréable qu'il fuyait volontiers. Mais l'éclat de la personnalité brillante qu'il devait représenter se dégageait. Son intelligence apparaissait toujours plus vive, son goût pour l'art et l'histoire se révélait, ses profondes convictions religieuses puisées au sein d'une famille très chrétienne s'affirmaient.

(1) Extrait du discours prononcé le jour des obsèques du Bâtonnier Arnal par M. le Bâtonnier Basax.

Il quitta le Caousou et entra à la Faculté de Droit qui était pour lui un aboutissant normal, sa famille comptant d'éminents juristes. Toutefois, il ne recueillit pas dans cette hérédité un goût immodéré pour la science juridique, préférant la politique aux « Institutes » de Justinien. Monarchiste acharné, il organisait de multiples réunions souvent tumultueuses lorsque payant de sa personne il abandonnait la querelle oratoire en faveur d'arguments plus frappants. L'action ne l'intimidait pas, ce qui lui valut certaines situations critiques tel ce jour, où vantant depuis une charrette tirée par un vieil âne les charmes de son parti, équipage et passager se retrouvèrent dans le canal à la suite d'une violente offensive de l'adversaire.

La licence en droit terminée, il s'inscrivit au Barreau sans abandonner la Faculté où il termina avec succès ses diplômes de Doctorat qu'il compléta par une thèse s'intitulant : « La force probante des procès-verbaux en matière de Contributions Indirectes ».

Dire qu'elle fit impression dans le monde juridique serait exagéré. Il n'avait d'ailleurs aucune illusion à ce sujet.

Un confrère, plaquant contre lui, pensait consolider ses arguments en citant de larges extraits de cet ouvrage. M^e Arnal, qui soutenait le point de vue opposé, se mit à rire en s'écriant : « Si quelqu'un sait ce qu'elle vaut, c'est bien moi. Je n'ai donc rien à craindre ».

La mobilisation de 1914 lui fit revêtir l'habit militaire. Le bleu horizon soulignait le comique de sa tenue dont il avait parfaitement conscience. Rencontrant une de ses connaissances, il se plantait devant elle au garde à vous en fredonnant ce refrain bien connu à l'époque : « Pour trente sous, que voulez-vous que je vous donne. »

Le Service de Santé lui confia la direction d'un train sanitaire. Ce commandement fit apparaître sa méconnaissance volontaire de tous les règlements. Où la discipline perdait de sa rigueur, l'esprit trouvait une place.

Pendant un certain temps le convoi stationna à Mantes, dans les environs de Paris, où Maître Arnal recevait très aimablement dans son train les amis qui lui rendaient visite. Une large hospitalité comparable à celle de la rue Romiguières les y accueillait.

Mais cette touche quelque peu légère sur un des aspects de sa vie militaire, ne fait tout de même pas oublier qu'il fit toujours son devoir. Le ruban rouge qu'il portait en était le plus vrai des témoignages.

Sa démobilisation le ramena à Toulouse où il reprit ses occupations et retrouva son appartement. Il ne pouvait qu'habiter un de ces quartiers lourd d'histoire, où l'on retrouve encore le parfum de la vieille cité.

Nombreux sont ceux qui gravissaient les deux étages conduisant à son appartement. L'affection, l'amitié ou la sympathie les y attendaient.

Sur la porte d'entrée aucune indication ne faisait connaître qu'il s'agissait de la demeure de Maître Arnal. Pour les personnes non averties cela pouvait être gênant. Aussi, quelques clients astucieux écrivaient-ils à la craie en gros caractères ARNAL. Inlassablement, Jeanne, la bonne, effaçait cette inscription qui réapparaissait quelques jours après.

Si l'intérieur ne ruisselait pas de clarté, le bureau était spacieux, aéré, confortable. Dans l'encadrement de la fenêtre on apercevait, héritage d'un temps passé, la tour des Jacobins. La grande table de travail était recouverte de dossiers d'ailleurs rarement ouverts. Sa magnifique bibliothèque se composait principalement d'ouvrages littéraires et historiques. Son amour pour les livres juridiques était beaucoup plus tempéré. Peut-être avec un peu de patience aurait-on pu trouver sur

quelque rayon délaissé un Dalloz ou un Sirey. La musique n'était pas oubliée, un appareil de T.S.F. extrêmement perfectionné, complétait une imposante discothèque où Wagner et les compositeurs italiens avaient ses préférences.

Ce cabinet de travail était la pièce maîtresse de l'appartement. Il y travaillait, y lisait, y recevait ses amis, ses clients, y mangeait et parfois même s'y rasait.

C'est aussi dans ce bureau que l'ironie et la légèreté dont il s'enveloppait cédaient souvent le pas à ce sentiment de tristesse et d'amertume qui est le propre des âmes insatisfaites. Alors, pour chasser l'ennui de sa solitude, il avait besoin d'entourage.

Toutes sortes de gens entraient chez lui.

Aimant voir évoluer les individus, ses yeux intelligents et rieurs les observaient. Il aiguillait leur conversation, guettant la réponse ou la réaction qu'il espérait. Peut-être, est-ce dans cet amour du vivant, qu'il faut trouver l'origine de sa passion pour l'histoire et les voyages.

Sa table était toujours servie pour recevoir quelque ami, qui appréciait les truffes et les vins de Bourgogne qui constituaient les éléments indispensables des repas.

Le soir, après la halte journalière au café Bibent, il marchait le long des quais de la Garonne, près de l'endroit où les vieilles briques de l'Hôtel-Dieu semblent déteindre sur les eaux. Il jugeait ce cadre comme des plus agréables et l'un des coins de la ville où l'on peut trouver de la fraîcheur.

Mais chaque année, pendant les vacances de Pâques et durant les mois d'août et septembre, il franchissait plusieurs frontières. Il visita l'Afrique, le proche et le moyen Orient, l'Europe, la Russie, empruntant tous les moyens de locomotion, même le mulet, qui lui permit de gravir les pentes abruptes et désolées conduisant au Monastère de Kalambaka (1). Sa mémoire exceptionnelle en gardait un souvenir fidèle mais il conservait une admiration particulière pour la Grèce, l'Italie et l'Espagne. Les Velasquez et les Goya du Prado, les Gréco de Tolède et les Titien de la Galerie Pitti de Florence étaient pour lui des œuvres familières.

Enchanté par le drame Wagnérien, il se rendait souvent à Bayreuth dans ce célèbre théâtre qui vibre encore au souvenir du génial musicien qui le conçut.

Et puis :

*Au temps où arbres se défeuillent
Et qu'il ne reste en branche feuilles, (2)*

Maître Arnal reprenait le chemin du Palais et sa robe d'avocat sortait de l'ombre où l'avaient plongée les vacances judiciaires.

*
**

L'usage et les habitudes voudraient que l'Eloge soit presque nécessairement une leçon et un exemple.

Peut-on suivre la *régle* en parlant du Bâtonnier Charles Arnal qui lui était foncièrement opposée ?

Exemple est synonyme d'imitation. Or, il était et reste inimitable.

(1) Grèce.
(2) Rutebeuf.

« C'était un talent hors série le plus authentique et le plus singulier que depuis bien des générations sans doute notre Palais ait admiré » dit-on au cours de ce remarquable discours, prononcé le jour de ses obsèques.

Extraordinaire avocat de correctionnelle, il ne s'embarrassait d'aucune contrainte ni formalité dont Pascal affirme dans ses Pensées que c'est être superbe de ne vouloir s'y soumettre.

Il bousculait tous les principes en restant dans le cadre de notre profession, dont il disait : « qu'exaltée par les uns, critiquée et jalosée par les autres, mais si belle quand nous savons nous y élever jusqu'aux cimes, qu'après celle du prêtre et du soldat, il n'en est point qui méritent mieux que s'y consume la flamme de notre vie jusqu'à sa dernière étincelle. »

Son rôle civil était devenu peu important. Le droit ne le passionnait plus. Peut-être trouvait-il dans les textes trop de rigidité et pas assez de fantaisie. L'audience civile est trop sobre et beaucoup moins vivante que la Chambre Correctionnelle où il donnait toute la mesure de son talent. Il se plaisait dans cette atmosphère où l'on rencontre toutes sortes de gens, des types singuliers, les affaires bizarres et comiques. La Correctionnelle, c'est un reflet de la vie quotidienne dans ce qu'elle a évidemment de moins beau.

Sa plaidoirie était courte. « La langue des affaires, disait-il, s'efforce de gagner en précision, en brièveté, en utilité, tout ce que l'éloquence judiciaire a cédé en éclat ». Il ne se chargeait pas d'arguments, mais savait extraire du dossier le détail original, typique, amusant, qu'il faisait valoir, et autour duquel il bâtissait des explications pétries d'esprit. On l'écoutait en oubliant les faits et tout ce qui était défavorable ou accablant, était noyé dans l'oubli.

Le résultat était excellent.

« Dans ce corps alourdi, disait un de ses familiers (1), la pensée si prompte semblait avoir des ailes et la langue si aisée en ses phrases incisives, avait la justesse et la promptitude d'un trait. Nous restions parfois confondus et ravis après certaines plaidoiries où pour notre délectation notre confrère avait déroulé les ressources infinies de son art subtil et efficient. Il s'était livré à une prodigieuse escrime verbale avec des trouvailles de mots, un continuel jaillissement de verve, une allégresse dont témoignait son visage, des rapprochements imprévus qui révélaient et soulignaient le saugrenu des situations où les ridicules restés pour d'autres inaperçus. Le Juge, les confrères, l'auditoire détendus et ravis étaient près de le suivre, la victime elle-même étourdie et subjuguée sur le point d'acquiescer. Et pour mener ce jeu fulgurant, la nature soucieuse sans doute d'ajouter à ces dons, avait doté Maître Arnal d'une voix dont le timbre était au diapason de son style. »

Il estimait qu'il n'est pas toujours nécessaire pour plaider, d'avoir une connaissance complète de l'affaire. Voyant un jour un de ses confrères étudier consciencieusement un dossier pénal, il lui dit : « Vous faites un travail inutile, vous n'y trouverez que des choses contre vous. »

Ses mots, savaient détendre l'auditoire le plus sévère, car il avait le sens du comique. Il jetait sur toutes choses un voile de bonne humeur et de gaieté qui en cachait les défauts, lui permettant de sauver les situations bien compromises. Alors que deux jeunes gens comparais-

(1) M. le Bâtonnier Basax.

saient devant le Tribunal Correctionnel, pour un délit auquel le sursis n'était pas applicable, le pieux confrère, avocat de tous les milieux ecclésiastiques, qui les défendait, avec néanmoins demandé une peine assortie du bénéfice de la loi Bérenger. Le Tribunal lui fit remarquer qu'il n'avait pas la possibilité de l'accorder. Gros embarras du défenseur, qui, se tournant vers Maître Arnal, murmura : « Mais alors, que dois-je plaider ? » Et celui-ci de répondre : « Le miracle, mon cher, le miracle. »

C'était un homme d'esprit.

Son ironie cinglante rappelait celle du célèbre Comte de Rivarol. Comme le Marquis de Bièvre, il maniait le calembour qui n'est point quoiqu'en ait dit Victor Hugo l'esprit des sots, avec une facilité déconcertante. Cicéron n'en usait-il pas dans ses plaidoyers les plus solennels !

Mais derrière ce masque, qui dans la conversation le faisait souvent apparaître comme l'ennemi de son interlocuteur, se dissimulait un cœur sensible et une exquise charité. Il donnait de cette manière simple et délicate qui exclut toute idée d'aumône. Dans l'exercice de sa profession, généreux avec ses jeunes confrères qui savaient trouver auprès de lui l'appui qu'ils attendaient, il facilitait leur tâche et les aimait.

Sa culture, servie par une intelligence peu commune et une mémoire prodigieuse, était extrêmement étendue. Rien ne lui échappait, mais il connaissait admirablement l'histoire. Cela était d'ailleurs dans la ligne de sa personnalité. Esprit continuellement éveillé, amoureux de la vie et du mouvement, il ne pouvait qu'être attiré par cette suite d'événements où l'homme et l'intrigue jouent les rôles essentiels. C'est aussi parce qu'il avait le goût de la vie, qu'aucun art ne le laissait indifférent. C'était un des attraits du personnage que purent apprécier ses compagnons de voyage.

Son premier discours de bâtonnat prononcé en 1932, refléta ses qualités de parole, d'esprit et d'intelligence. Il tirait une légitime fierté de l'indépendance de notre profession, mais mettait en garde ses confrères sur les dangers d'une telle liberté : « Indépendants de tous, nous avons un Maître, un Juge, devant qui tout doit céder, c'est notre conscience. »

Esprit classique, il conseillait cette formation : « Ayez-en le goût, ayez-en la passion, elle vous vaudra l'estime de vos auditeurs et si même ce qu'à Dieu ne plaise ils y demeureraient insensibles, vous fera goûter la plus saine des joies. » Mais ce classique subissait souvent les secrets assauts d'une âme tourmentée et passionnée.

*

**

Sa renommée et sa réputation dépassaient le cadre de notre Barreau. Connue de tous et partout, elle ouvrait les portes les plus fermées.

Jeune avocat, il signala son talent dans un procès qui réunissait en 1909 devant la Cour d'Assises, plusieurs individus coupables de vols qualifiés. L'affaire était d'importance, à raison des nombreux méfaits commis par cette bande, que l'on appelait la bande *Grand Cœur*. Détail particulier, l'un des co-accusés s'était introduit la nuit dans le Jardin des Plantes pour voler les montants en paille de la cabane dans laquelle on plaçait la nourriture des animaux du Parc Zoologique.

En avril 1925, il plaida pour quatre jeunes étudiants traduits devant le Tribunal Correctionnel pour avoir frappé des agents de ville lesquels avaient d'ailleurs rendu avec intérêt les coups reçus. La vie estudiantine

était à cette époque plus heureuse que celle d'aujourd'hui, les soucis plus légers. En cette année 1925, l'attention des étudiants fut attirée par l'incompréhension de la municipalité toulousaine qui refusait de consentir des réductions sur le prix des places du théâtre du Capitole. Pour faire aboutir leur revendication, ils se rendirent en monome devant la Mairie puis se ruèrent à l'assaut du théâtre. Employés et machinistes fermèrent promptement les portes, transformant ainsi ce sanctuaire du Bel-Canto en un nouveau Fort-Chabrol. Quelques intrépides réussirent néanmoins à s'infiltrer par une porte dérobée dans les positions adverses, pour se retrouver sur la scène du théâtre. Mais privé du gros de ses forces, ce « commando » se trouva en situation périlleuse lorsque débouchèrent des coulisses de nombreux agents appelés en renfort. La retraite coupée, les étudiants ne pouvaient se rendre sans combattre. Cette attitude pleine de courage valut à quatre d'entre eux les honneurs du Tribunal Correctionnel, qui, après une étourdissante plaidoirie de Maître Arnal, se montra paternellement indulgent.

Mais le nom du Bâtonnier Arnal, comme celui de son grand ami M. le Bâtonnier Puntous, restent attachés à l'un des grands procès de notre époque, celui de Riom. La défaite de 1940 posait le problème des responsabilités. On les rechercha en arrêtant MM. Daladier, Blum, Cot, Guy La Chambre, le contrôleur général Jacomet et le Général Gamelin.

Ils furent déférés devant la Cour Supérieure de Justice créée par la loi du 30 juillet 1940, en vertu du décret du 1^{er} août 1940, qui lui attribuait compétence pour rechercher et juger les ministres, les anciens ministres ou militaires, ayant depuis moins de dix ans dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur fonction : « commis des crimes ou délits, ou trahi les devoirs de leur charge dans les actes qui ont concouru au passage de l'état de paix à l'état de guerre, avant le 30 septembre 1939, et ceux qui ont ultérieurement aggravé les conséquences de la situation ainsi créée. »

Le Procureur Général Cassagneau, dans un réquisitoire de 184 pages, exposa les arguments de l'accusation. La défaite était le résultat, disait-il, de causes diverses dont l'une des plus importantes était l'insuffisance de la préparation de la défense nationale. La mobilisation n'était pas préparée, l'instruction et l'armement incomplets, les fortifications inachevées, l'armée de l'air dépourvue de matériel.

Le Général Gamelin, Chef d'Etat-Major général de la Défense Nationale, se voyait attribuer l'une des plus lourdes responsabilités.

Ses défenseurs, MM. les Bâtonniers Arnal et Puntous, durent établir que « les moyens de combattre et de vaincre n'avaient pas été donnés à l'armée qui les demandait », que la guerre n'était que la « résultante » d'une longue série d'événements et d'incompréhensions étalés sur plusieurs années dans lesquels le Général Gamelin n'avait aucune responsabilité. Avant la clôture de l'instruction, ils déposèrent trois mémoires qui réfutaient toutes les accusations invoquées à l'encontre de leur client.

Le 28 octobre 1941, la Cour Supérieure de Justice ordonnait la mise en jugement de tous les accusés et fixait au 15 janvier 1942 l'ouverture des débats.

On s'attendait à des audiences violentes et spectaculaires. Les espoirs furent déçus, tout au moins en ce qui concernait le Général Gamelin, qui, dès le début du procès, fit une déclaration où il affirmait ne vouloir répondre ni s'expliquer. Ses défenseurs s'associèrent à son silence.

Le mérite de cette attitude fut discuté. Elle ne manquait pourtant pas d'habileté et de noblesse, plaçant la Cour et les coaccusés dans une situation embarrassante, en paralysant toutes discussions où le Général devait intervenir, c'est-à-dire la plupart. Mais elle écartait aussi les discussions d'audience d'où l'honneur de l'Armée ne serait pas sorti sans tâches. On tarissait une source de scandale, dont l'opinion publique est devenue de plus en plus avide.

Les audiences qui n'intéressaient plus personne se prolongèrent jusqu'au mois d'avril 1942, époque à laquelle le pouvoir exécutif ordonna de suspendre le déroulement des débats. Les bruits qui les avaient annoncés dégénéraient en murmures. Le procès de Riom était terminé. Consciencieusement, les magistrats rangèrent leur robe magnifique toute parée d'écarlate et d'hermine, la salle d'audiences perdait ses tapisseries et ses lustres.

Un souffle de prudence avait tourné la page.

*
**

Durant ces années d'occupation, que l'espoir seul rendait supportables, le Bâtonnier Arnal manifesta son hostilité au régime. Il plaida avec courage devant ces juridictions spéciales dont il déplorait la sévérité, qui ne pouvait que susciter la haine et la vengeance.

Le verdict prononcé dans l'affaire Langer, trouva en lui un écho douloureux. Il avait tout essayé pour éviter que la peine capitale ne vienne frapper son client. Sa voix ne fut pas entendue. Il quitta l'audience, brisé par l'émotion, pressentant peut-être les conséquences d'une telle condamnation.

Mais il vécut le départ des troupes d'occupation, et la fin d'une politique qui n'avait pu le satisfaire.

Ce furent ses dernières grandes joies, car le début de l'année judiciaire 1944-1945 ne devait lui apporter que les souffrances de la maladie. La force de sa santé n'était qu'une apparence, et les progrès du mal condamnaient tout espoir.

Ses venues au Palais s'espacèrent. Son pas traînait beaucoup plus qu'à l'ordinaire, montrant la lassitude de son corps. Bientôt il dut garder la chambre, et au cours de leurs visites, ses amis, ses confrères, sans se laisser tromper par le courage qu'il affirmait, sentaient la fin prochaine.

Les jours et les nuits devenaient pour lui insupportables de souffrances. Alité, à demi-paralysé, le moindre mouvement était la cause d'atroces douleurs.

Le jeudi 14 décembre le mal s'aggrava.

Le 15 au matin, de très bonne heure, il sortit du cauchemar qui le torturait depuis des heures pour entrer dans ce mieux qui précède souvent le dernier instant.

N'exprimant aucune révolte, calme et résigné, il dit faiblement :

« C'est fini.

Je souffre mort et passion. »

Le prêtre de ses amis pria (1).

Alors, dans un suprême et dernier effort, le Bâtonnier Charles Arnal répondit à ces prières qui lui ouvraient la voie de l'Éternité.

(1) M. l'abbé Larroche.